

# société minière d'anglade

s. a. au capital de 3 104 395 f - r. c. versailles B 702 050 907 - siret 702 050 907 00048 - code ape 1204  
siège social : 48, avenue des Frères Lumière B. P. 32 — 78192 TRAPPES CEDEX  
☎ : (1) 30 50 36 81 — Télécopie : 01 30 66 18 12 — Télex : 698246 MMATG

**Monsieur le Sous-Préfet  
de Saint-Girons  
Avenue René Plaisant BP109  
09200 SAINT-GIRONS**

Trappes, le 7 octobre 1998

**Objet:** Arrêt définitif de travaux miniers et renonciation à la concession du Pic de la FOURQUE

**Réf :** Lettre de M. le Maire de COUFLENS en date du 18 août 1998

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur le Maire de Couflens m'a fait parvenir copie de la lettre qu'il vous a adressée en date du 18 août 1998 et par laquelle il soulève un certain nombre de questions au sujet du terril dit du "Plat des Pommiers".

Je ne reprendrai pas ce sujet en détail, étant donné qu'il a déjà fait l'objet de plusieurs correspondances antérieures, et notamment de la lettre que je vous ai adressée le 11 juin 1998, à la suite de celle du 16 mai de M. le Maire.

J'ai eu l'occasion de réexaminer le problème sur place lors d'une visite récente, le 28 septembre, dont l'objet essentiel était le suivi des travaux, actuellement en cours, de construction du seuil sur le ruisseau d'Anglade. Je m'en suis également entretenu le même jour avec M. Tarrasa, de la DRIRE de Toulouse, qui avait visité le site le matin.

Concernant le problème des résurgences, et après nouvel examen tant avec le BRGM qu'avec M. Faure, ancien Directeur de l'exploitation, je ne puis que maintenir les termes de la note qui était jointe à ma lettre du 11 juin ; en effet, il est clair que les résurgences situées à l'aval du terril, qui préexistaient à la construction de celui-ci et qui n'ont pas été recouvertes par les matériaux, n'ont pas de lien avec les micro-résurgences apparues récemment à mi-pente, donc plus haut ; ce sont ces dernières qui ont justifié les travaux faits au printemps au sommet du terril ; nous avons d'ailleurs pu constater sur place que, depuis nos travaux, ces micro-résurgences ne sont pas réapparues.

Quant aux travaux de collecte des eaux de ruissellement et des eaux infiltrées, ils ont été exécutés en parfaite conformité avec les préconisations du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées , et je ferai à leur sujet les deux remarques suivantes :

- concernant la construction d'un caniveau ouvert le long de la route, côté talus, je ne puis partager la position de M. le Maire ; c'est une possibilité que nous avons envisagée (encore qu'elle ne figure pas dans les préconisations du LCPC) , mais nous y avons très vite renoncé, car il est certain, vu la topographie des lieux, que ce caniveau sera rapidement obstrué par les éboulis venant de la montagne.

- par ailleurs, le caniveau qui traverse la route en amont du terril ne présente pas de danger de ravinement pour la décharge, et, de plus, il recueillera peu d'eau, puisque nous avons en outre nettoyé et réouvert un autre caniveau ancien, qui passe sous la route un peu en amont du précédent.

J'ai pensé utile de vous apporter ces précisions pour répondre aux observations de M. le Maire , et , pour assurer une bonne information, j'adresse copie de la présente d'une part à M. le Maire, d'autre part à M. Tarrasa, à la DRIRE.

En espérant que vous pourrez participer à la visite de récollement que nous envisageons en novembre, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

**Le Président**

**J. LESPINE**

*Copie: M. TARRASA*